



Creative
Europe



PRIX EUROPÉENS DU PATRIMOINE / CONCOURS EUROPA NOSTRA 2019

APPEL À CANDIDATURES

Le Prix du patrimoine culturel de l'Union européenne / Concours Europa Nostra (Prix européens du patrimoine / Concours Europa Nostra à partir de 2019¹) a été lancé en 2002 par la Commission européenne dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Culture, auquel le Programme Europe Créative a maintenant succédé. Depuis son lancement, Europa Nostra, la Voix du patrimoine culturel en Europe, a été responsable de la gestion de ce concours grâce à sa longue expérience de reconnaissance publique de l'excellence individuelle ou collective dans le domaine du patrimoine culturel à l'échelle européenne.

Les Prix sont accordés annuellement afin d'identifier et promouvoir les meilleures pratiques de conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel, pour stimuler les échanges transfrontaliers de connaissances et d'expériences à travers toute l'Europe, pour sensibiliser et éduquer le public au patrimoine culturel européen et pour encourager davantage d'initiatives exemplaires à travers le pouvoir de l'exemple.

Les réalisations remarquables en faveur du patrimoine seront récompensées dans les catégories suivantes:

- **La conservation**
- **La recherche**
- **La contribution exemplaire par des individus ou organisations**
- **L'éducation, la formation et la sensibilisation au patrimoine culturel**

Les critères pris en considération dans l'appréciation des candidatures comprennent la qualité du travail effectué et des recherches préparatoires, ainsi que le respect pour la valeur artistique, culturelle et sociale, le contexte, l'authenticité, l'intégrité ainsi que la dimension² européenne de la candidature. Une attention particulière sera accordée à l'innovation, la durabilité, l'interprétation et la présentation, la valeur pédagogique, le financement et la gestion, la responsabilité sociale et le développement de l'audience. Les projets peuvent être d'une envergure large ou réduite, locale ou internationale.

Les Prix européens du patrimoine / Concours Europa Nostra honorent chaque année jusqu'à 30 réalisations patrimoniales remarquables en provenance de toute l'Europe. Le nombre exact de Prix annuels dépend du type et de la qualité des candidatures reçues. Jusqu'à sept Grands Prix seront attribués aux meilleurs projets sélectionnés et un projet recevra le Prix du Choix du Public sur base d'un vote en ligne mené sur le site internet d'Europa Nostra.

Date limite : 15 novembre 2018 (date de réception)

Pour plus d'informations: awards@europanostra.org. Pour télécharger les formulaires de candidature: <http://www.europeanheritageawards.eu/apply/>

¹ Le maintien du partenariat avec le Commission européenne pour les trois prochaines années est sujet à la décision positive de la CE d'ici octobre 2018, faisant suite à l'appel à propositions [EAC/S48/2017](#) 'Organisation and implementation of the annual European Heritage Awards (2019-2021)'

² La dimension européenne se réfère à:

- Collaboration entre organisations ou individus issus de deux ou plus pays européens pour un projet particulier.
- Contribution au développement d'un sentiment d'identité européenne ou une cohésion sociale européenne.
- Enrichissement et renforcement de valeurs symboliques et esthétiques puisées de traditions européennes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Sélectionnez la catégorie la mieux appropriée et ne soumettez qu'une seule candidature par projet ou catégorie de travail. Le projet/candidat ne pourra être soumis que dans une seule catégorie.

En cas de doute sur la catégorie la plus appropriée pour votre projet, veuillez contacter awards@europanostra.org ou +31 70 302 40 52

Domaines

- Patrimoine architectural : bâtiment individuel ou ensemble de constructions en zone urbaine ou rurale
- Extension ou modification de construction, ou projets de nouvelle construction dans des zones historiques
- Structures d'ingénierie et sites industriels
- Paysages culturels : environnements urbains historiques ou paysages urbains, villes ou places et rues
- Parcs et jardins historiques, zones plus larges de paysages aménagés ou d'importance culturelle, environnementale et/ou agricole.
- Sites archéologiques, y compris l'archéologie sous-marine
- Œuvres d'art et collections : collections d'intérêt historique et artistique ou œuvres d'art anciennes.
- Patrimoine culturel immatériel³
- Projets de numérisation du patrimoine culturel⁴

Catégories

Conservation

Réalisations remarquables de conservation, de (re)mise en valeur et d'adaptation à de nouveaux usages du patrimoine culturel dans un des domaines mentionnés ci-dessus.

- Les projets doivent se rapporter à la restauration ou la conservation exceptionnelle d'une structure ou d'un site, son adaptation à des usages nouveaux ou actuels, les extensions et les transformations de bâtiments, ou le nouveau design dans des zones historiques
- Le bâtiment/ site/ œuvre(s) d'art doit être accessible au public. Les bâtiments ou sites utilisés régulièrement par un nombre élevé de personnes, tels que des écoles ou des bureaux, sont considérés comme étant accessibles au public. Les bâtiments ou sites privés régulièrement ouverts aux visiteurs sont considérés accessibles
- Les projets peuvent contenir une présentation à but culturel ou éducatif
- Les phases terminées de travaux à grande échelle sont admissibles. Les candidats doivent préciser dans la description comment la phase s'intègre dans l'ensemble du projet, ainsi que la date prévue d'achèvement du projet global
- Les projets doivent avoir été achevés dans les trois dernières années : octobre 2015 - octobre 2018

Recherche

Recherches remarquables qui mènent à un résultat concret dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Europe dans un des domaines mentionnés ci-dessus.

³ Patrimoine culturel immatériel tel que les pratiques, représentations, expressions, ainsi que les connaissances et savoir-faire que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel (entre autres les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel). Source : [UNESCO](http://unesco.org)

⁴ Pour plus d'informations sur la culture digitale et la numérisation, rendez-vous sur <https://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-culture>

- Cette catégorie est ouverte aux études, projets de numérisation, résultats de recherche et/ou publications scientifiques terminés dans les trois dernières années (octobre 2015 – octobre 2018)

Attention : Toute étude faisant partie des recherches préparatoires en vue d'une restauration déjà exécutée doit être soumise en catégorie Conservation

Contribution exemplaire par un individu ou par une organisation

Ouverte aux personnes ou organisations dont les contributions sur une longue période de temps (minimum 5 ans) démontrent un fort degré de dévouement, associé à l'excellence dans la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel en Europe (dans un des domaines mentionnés ci-dessus) et ont dépassé les attentes habituelles dans le contexte donné. La contribution doit être d'un niveau considéré comme exceptionnel dans le contexte européen et bénéficiera de préférence d'un impact européen.

- Toute candidature doit être proposée par une tierce personne uniquement ; les candidatures ne peuvent pas être soumises par un membre de la famille d'un individu nommé ou par un membre/employé travaillant dans l'organisation nommée
- La nomination d'un artiste ne pourra être retenue

Education, formation et sensibilisation

Initiatives remarquables en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation dans le domaine du patrimoine culturel matériel et / ou immatériel (dans un des domaines mentionnés ci-dessus), visant à promouvoir et/ou à contribuer au développement durable de l'environnement.

Les initiatives doivent :

- Être suffisamment avancées pour avoir conduit à des résultats tangibles: les activités en cours ou futures doivent être mises en évidence
- Être d'une portée exemplaire, durables et applicables dans d'autres régions d'Europe
- Être porteuses d'innovation et de créativité
- Être interactives et participatives
- Dépasser le cadre académique habituel

Elles doivent également avoir une base professionnelle, toucher un large public et promouvoir l'ouverture sociale, le dialogue interculturel et intergénérationnel, ainsi que l'engagement communautaire actif.

Les activités doivent être en lien avec l'éducation ou la formation, ou les deux à la fois. Elles peuvent également avoir uniquement une portée de sensibilisation (ex : projets médiatiques innovants et interactifs, campagnes, etc..).

Les activités éducatives doivent aussi reposer sur une bonne méthode pour familiariser le public avec le patrimoine matériel et / ou immatériel, afin d'inspirer l'approbation et le soutien pour l'environnement bâti et la sensibilisation des non-experts. L'initiative doit se traduire par un changement de mentalité et un plus grand respect pour le patrimoine culturel matériel et / ou immatériel.

Les activités de formation doivent reposer sur une bonne méthode pédagogique, et fournir les connaissances nécessaires relatives à la construction historique et compétences techniques, la coopération interdisciplinaire, la maîtrise des techniques de restauration et la réconciliation des technologies modernes et traditionnelles. Elles doivent mener à une amélioration de l'estime et de la confiance en soi.

Les activités de sensibilisation doivent activement augmenter la compréhension et les rapports communautaires avec le patrimoine matériel et / ou immatériel et les questions concernant sa conservation et son développement durable. L'initiative doit être innovante et participative, promouvoir la sensibilisation publique et augmenter la participation communautaire.

Toutes les initiatives doivent se traduire par un soutien local, suscitant un sentiment d'appartenance et d'identification de responsabilité.

Qui peut poser sa candidature?

- Les candidatures peuvent être soumises de tous les pays prenant part au programme Europe Créative de la Commission européenne⁵.
- Une candidature peut être soumise par toute personne étroitement liée au projet, à condition que l'autorisation du propriétaire du bâtiment ou site/ auteur de l'étude/ nommé ait été obtenue préalablement à la soumission de la candidature
- Une candidature peut être réitérée une seule fois dans la même catégorie, et doit s'accompagner de la documentation additionnelle nécessaire
- Une candidature qui a précédemment reçu la Mention Spéciale du Jury ne peut pas être soumise de nouveau dans la même catégorie.

Dossier de candidature

- Les candidats doivent compléter et soumettre un formulaire de candidature et y joindre les informations requises. Veuillez suivre attentivement les instructions énoncées sur la fiche « Guide de candidature » pour la catégorie correspondante dans la préparation de votre dossier. Les dossiers non conformes aux exigences requises seront éliminés et ne seront pas présentés au jury
- Les dossiers doivent être présentés uniquement en français ou en anglais
- Les formulaires de candidature doivent être dactylographiés (les candidatures manuscrites ne seront pas acceptées)
- Les formulaires de candidature ne doivent pas être soumis en lettres majuscules
- Toutes les parties du formulaire de candidature doivent être remplies
- Les candidatures doivent être accompagnées par trois (3) lettres de recommandation au minimum
- Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception par le Secrétariat International d'Europa Nostra uniquement par email
- Les dossiers ne seront pas renvoyés, mais conservés dans les archives d'Europa Nostra

Procédure de sélection

- Toutes les candidatures seront évaluées par un expert local avant la réunion du jury. L'expert enverra son rapport d'évaluation aux jurys
- La sélection des lauréats des Prix sera effectuée par un Jury européen d'experts indépendants nommés par le Comité exécutif d'Europa Nostra
- Les lauréats des 7 Grand Prix seront sélectionnés par le Comité exécutif d'Europa Nostra en consultation étroite avec les présidents des quatre jurys
- Les candidats seront informés de la décision des jurys par e-mail d'ici avril 2019. Les décisions des jurys sont définitives et ne pourront donner lieu à aucune correspondance ultérieure quant à la décision du jury et les commentaires sur le projet
- Les représentants de tous les projets primés seront invités à participer à la Cérémonie européenne de remise des prix où ils recevront leurs Prix

Les Prix

- Toutes les candidatures primées recevront un certificat ainsi qu'une plaque murale
- Les 7 gagnants d'un Grand Prix (choisis parmi les 30 lauréats des Prix) recevront en complément une récompense financière de € 10 000

⁵ Voir la liste mise à jour des pays éligibles: <http://www.europeanheritageawards.eu/apply/>

Publicité

- Les lauréats doivent respecter l'embargo médiatique aussi longtemps que le requiert le secrétariat d'Europa Nostra, et cela dans le but de maximiser l'impact de l'annonce de la liste complète des lauréats
- Les réalisations primées bénéficieront d'une large publicité à travers l'Europe
- Les lauréats des Prix s'efforceront d'obtenir une couverture médiatique autour de leur prix (après que l'embargo ait été levé)
- Les lauréats sont tenus de fournir à Europa Nostra des documents photographiques complémentaires pour les communiqués de presse, sur notification de la décision du jury. L'ensemble des documents photographiques fournis doit être libre de droits pour usage publicitaire ou autre par Europa Nostra ; les crédits photo seront mentionnés sur demande.
- Les lauréats sont tenus d'organiser une cérémonie locale afin de présenter leur Prix à ceux qui ont participé à la mise en œuvre du projet, ainsi qu'à la communauté locale, pour promouvoir leur réussite à un échelon national. Cette cérémonie sera organisée en consultation avec le secrétariat d'Europa Nostra, et à une date ultérieure à celle de la Cérémonie européenne des Prix du Patrimoine
- Les propriétaires ou les autorités responsables des réalisations primées auront l'obligation de placer *in situ* et dans un lieu visible la plaque murale octroyée

Règlement Général de Protection des Données

1. Comment nous utilisons vos informations personnelles

Les informations personnelles envoyées à Europa Nostra seront collectées et traitées pour les motifs suivants:

- Administration du programme des Prix
- Recherche et analyse statistique
- Communication sur nos activités et projets
- Newsletters et campagnes d'e-mailing
- Invitation à des événements (co-)organisés par Europa Nostra, tels que le congrès annuel, l'Assemblée générale ou les cérémonies des prix du patrimoine se déroulant dans votre région/pays
- Communication sur d'autres sujets liés au patrimoine
- Inscription aux événements d'Europa Nostra

Les données personnelles collectées et traitées par Europa Nostra seront susceptibles d'être partagées avec les personnes suivantes:

- Employés d'Europa Nostra
- Membres du jury et évaluateurs des candidatures

Sous des conditions strictement contrôlées, aussi avec:

- Membres du Comité exécutif et du Conseil d'Europa Nostra
- Délégations nationales d'Europa Nostra
- Commission européenne
- Auditeurs
- Conseillers
- Sociétés offrant des services de cloud telles [Google Cloud](#) et [SendinBlue](#)
- Fournisseurs de services internet

Europa Nostra ne vend ou ne partagera pas vos informations personnelles avec d'autres organisations. Vous gardez le contrôle de la façon dont nous communiquons avec vous (courrier, email et/ou téléphone). Vous pouvez mettre à jour vos préférences en nous contactant à awards@europanostra.org

2. Accéder à vos données personnelles

Vous avez le droit de nous demander, par écrit, une copie de toutes les données personnelles détenues à votre sujet. Une copie vous sera envoyée aussi rapidement que possible et dans un délai maximum de 40 jours après réception de votre demande. Si vous souhaitez accéder aux données personnelles que nous détenons à votre sujet, veuillez écrire à Europa Nostra à l'adresse suivante:

Europa Nostra
Lange Voorhout 35
2514 EC La Haye, Pays-Bas

3. Mettre à jour et modifier vos informations personnelles

Si vous souhaitez mettre à jour ou modifier vos données personnelles ou préférences, veuillez écrire à:

Europa Nostra
Adhésions
Lange Voorhout 35
2514 EC La Haye, Pays-Bas

Nb: l'autorité de contrôle compétente est l'Autorité néerlandaise de protection des données (Autoriteit Persoonsgegevens)